New Nouveau
Brunswick

Geographic
Information
Corporation

Corporation
d'information
géographique

**Annual
Report**

**Rapport
annuel**

1989-1990

91-03843/

Published by:
Geographic Information Corporation
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada

January 1991

Design Management:
Communications New Brunswick

Typesetting:
Queen's Printer for New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-55048-318-8

ISSN 1181-9111

Printed in New Brunswick

Publié par:
Corporation d'information géographique
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Janvier 1991

Services de design:
Communications Nouveau-Brunswick

Photocomposition:
Imprimeur de la Reine pour le Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure:
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55048-318-8

ISSN 1181-9111

Imprimé au Nouveau-Brunswick

January 14, 1991

The Honourable Allan Maher
Minister of Commerce and Technology
Province of New Brunswick
Fredericton, New Brunswick

Dear Mr. Maher:

On behalf of the Board of Directors, I have the pleasure to submit to you the first Annual Report of the New Brunswick Geographic Information Corporation for the year ended March 31, 1990.

Yours very truly,

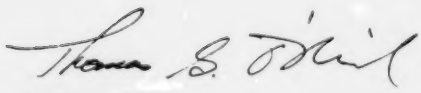

Thomas O'Neil
Chairman of the Board

le 14 janvier 1991

L'honorable Allan Maher
Ministre du Commerce et de la Technologie
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.)

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration, il ne fait plaisir de vous soumettre le premier rapport annuel de la Societé d'information géographique du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président du Conseil d'administration

Thomas O'Neil

Table of Contents

Introduction 7

Organization and Goals 8

Progress Towards the Mandate 10

Operations
- Assessment Branch 12
- Registry Branch 20
- Mapping Branch 23

Support Services
- NBGIC Financial Report 26

Table des Matières

Introduction 7

Organisation et objectifs 8

Réalisation du mandat 10

Activités
- Direction de l'évaluation 12
- Direction de l'enregistrement des titres 20
- Direction de la cartographie 23

Services de soutien
- Rapport financier de la CIGNB 26

Board of Directors

Chairman
Thomas O'Neil, Saint John

Michael Allain, Dalhousie
Iris AuClair-Bernard, Belledue
Diane Kent-Gillis, Fredericton
Dollard Landry, Dieppe
Roland Lebel, Edmundston
Max Lewis, Fredericton
Ernest MacKinnon, Fredericton
John McLaughlin, Fredericton
Andrea Ouellet, Moncton

Conseil d'administration

Président
Thomas O'Neil, Saint John

Michael Allain, Dalhousie
Iris AuClair-Bernard, Belledue
Diane Kent-Gillis, Fredericton
Dollard Landry, Dieppe
Roland Lebel, Edmundston
Max Lewis, Fredericton
Ernest MacKinnon, Fredericton
John McLaughlin, Fredericton
Andrea Ouellet, Moncton

Introduction

On March 6, 1989, Premier Frank McKenna announced the intention of the Government of New Brunswick to establish the Geographic Information Corporation, a new agency with authority for all basic geographically-referenced information . On 1 April, 1989 the Corporation officially came into being. This is the first Annual Report of the new agency.

The formation of the Corporation was an important new initiative. There had been to this point, no single organizational unit with responsibility for establishing standards and basic information required by government and the public for resource management. Major elements of geographic information services were dispersed among several government departments, and the LRIS agency of the Council of Maritime Premiers. This resulted in the same information being collected more than once and stored in several files according to different criteria.

On March 6, 1989, Premier McKenna also announced the adoption of a new land information policy for New Brunswick.

The policy is intended to provide coherence to the government's efforts as they relate to land information management, and to establish the framework for connecting government efforts with those of the private sector and the educational institutions involved in land information related activities. In this way government can ensure that its efforts best support the need for geographically related information, can set policies and regulations for land and water use, and can enhance related resource management practices. The policy will also help maximize New Brunswick's opportunity to exploit local expertise in this field for economic growth.

This report outlines briefly the mandate, activities and major events in bringing the corporation together as well as the activities in those areas brought under the umbrella of the New Brunswick Geographic Information Corporation.

Introduction

Le 6 mars 1989, le premier ministre Frank McKenna annonçait que le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait l'intention de créer la Corporation d'information géographique, un nouvel organisme ayant autorité sur toute l'information géographique de base. Le 1er avril 1989, la Corporation était officiellement constituée. Le présent document représente le premier rapport annuel de cet organisme.

La création de la Corporation constituait un projet fort important. Jusqu'alors, aucune unité administrative distincte n'était chargée d'établir les normes et de recueillir l'information de base utilisées par le gouvernement et le public pour la gestion des ressources. Les principaux services d'information géographique étaient dispersés entre divers ministères et le Service du cadastre et de l'information foncière (SCIF), un organisme du Conseil des Premiers ministres des Maritimes. Il arrivait donc, en raison de ce manque de cohérence, que les mêmes données étaient recueillies plus d'une fois et classées à divers endroits selon des critères différents.

Le premier ministre McKenna avait en outre annoncé, le 6 mars 1989, l'adoption par le Nouveau-Brunswick d'une nouvelle politique en matière d'information foncière.

Le but de cette politique est de coordonner les mesures du gouvernement touchant la gestion de l'information géographique, et de faire converger les efforts de la province, du secteur privé et des établissements d'enseignement concernés. Tout en s'assurant que les mesures collectives répondent adéquatement aux besoins liés à l'information géographique, le gouvernement peut ainsi établir des politiques et des règlements sur l'utilisation des terres et des eaux et améliorer les procédés de gestion des ressources. Cette politique aide par ailleurs le Nouveau-Brunswick à tirer le meilleur parti de son expertise dans ce domaine, ce qui stimule la croissance économique.

Le présent rapport donne un bref aperçu du mandat de la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick, des activités qui relèvent de cet organisme et des faits importants ayant entouré sa création.

Organization & Goals

On April 1st, 1989, the Geographic Information Corporation amalgamated:

a) the Assessment Branch from the Department of Municipal Affairs and Environment;
b) The County Registry offices from the Department of Justice;
c) The NB Land Information Centres from the Land Registration and Information Service of the Council of Maritime Premiers.

The Corporation consolidates, in one agency, the responsibility and executive authority for the following basic geographic information activities:

County Registry Offices
Base Mapping Coastal Zone Mapping
Remote Sensing
Property Mapping
Geographic Information Standards
Toponymy
Inter-agency Liaison
(departmental provincial & federal-provincial)
Property Assessment
Coastal Zone Mapping
Coordinate Survey Control
Land Parcel Identification and Indexing
Geographic Information Services
Industry Development

The intent is to have a "one-stop-shop" for geographic information - convenience for the user and economy for the government. There are two major goals for the Corporation:

- improved management of natural resources; and
- economic growth through the development of marketable information and services.

In order to create the focus necessary to effectively pursue these goals, the corporation reports to the Minister of Commerce and Technology as well as to the Board of Directors of the Corporation.

Consistent with these goals, the corporation will perform two associated services:

1) an internal central service for the provision of basic geographic information to other departments of government; and

Organisation et objectifs

Le 1er avril 1989, les unités administratives suivantes étaient regroupées au sein de la Corporation d'information géographique :

a) la Direction de l'évaluation du ministère des Affaires municipales et de l'Environnement;
b) les bureaux d'enregistrement de comté du ministère de la Justice;
c) les Centres d'information foncière du Nouveau-Brunswick relevant du Service du cadastre et de l'information foncière du Conseil des Premiers ministres des Maritimes.

Les responsabilités et les pouvoirs exécutifs se rattachant aux fonctions ou activités suivantes sont rassemblés au sein de la Corporation :

Les bureaux d'enregistrement de comté
La cartographie de base
La télédétection
La cartographie cadastrale
Les normes relatives à l'information géographique
La toponymie
Les relations entre les organismes (interministérielles, interprovinciales et fédérales-provinciales)
L'évaluation foncière
La cartographie des zones côtières
Le contrôle géodésique
L'identification des parcelles de terre et la mise à jour du répertoire des parcelles
L'expansion de l'industrie des services d'information géographique

Le rassemblement de tous les services d'information géographique en une seule unité administrative est à la fois commode pour l'utilisateur et économique pour le gouvernement. La Corporation a comme principaux objectifs :

- d'améliorer la gestion des ressources naturelles;
- de stimuler la croissance économique par la création de produits et de services d'information pouvant être commercialisés.

Pour que ces objectifs puissent être atteints avec le maximum d'efficacité, le dirigeant de la Corporation relève à la fois du ministre du Commerce et de la Technologie et du conseil d'administration de la Corporation.

Conformément aux objectifs établis, la Corporation assure la prestation de deux services complémentaires :

1) un service central interne fournissant l'information géographique de base aux ministères;

2) an external public service, associated with the provision of land information and the fostering of a geographic information services industry.

More specifically, the objectives of the new corporation are:

a) to coordinate geographic information services in New Brunswick;
b) to annually provide the real property tax bases for the province, municipalities, local service districts, school districts, business improvement areas and to administer related tax and tax benefit programs;
c) to establish standards for the collection, storage and dissemination of geographically-referenced information;
d) to provide a system of registration for real and personal property;
e) to ensure the maintenance of records relating to real and personal property;
f) to ensure the provision of geographic information services to the public; and
g) to promote private sector activity in the area of geographic information services and, where feasible, to transfer geographic information activities to the private sector.

2) un service public externe chargé de diffuser l'information foncière et de stimuler l'industrie des services d'information géographique.

Voici, de façon plus détaillée, les objectifs de la nouvelle corporation :

a) coordonner les services d'information géographique au Nouveau-Brunswick;
b) établir tous les ans les assiettes d'impôt foncier à l'intention de la province, des municipalités, des districts de services locaux, des districts scolaires et des zones d'amélioration des affaires, et administrer les impôts et les programmes d'avantages fiscaux qui s'y rapportent;
c) établir les normes pour recueillir, garder et diffuser l'information géographique;
d) fournir un système d'enregistrement pour les biens réels et personnels;
e) assurer la tenue des registres relatifs aux biens réels et personnels;
f) assurer la prestation de services d'information géographique au public;
g) promouvoir les activités du secteur privé dans le domaine de l'information géographique et, lorsque possible, transférer les activités d'information géographique au secteur privé.

Progress Towards the Mandate

Steady progress in developing the supporting mechanisms for the new corporation was made throughout the first year of operation. It was intended that in the short term, amalgamating functions brought together under the G.I.C. would cause minimal change to the routine delivery of services to the public. Integration of the basic land information systems would occur gradually, as standards were developed and implemented.

Some of the major activities in organizing the new corporation during the first year were:

i) Amalgamating the components

Bringing the various elements together into a single corporate entity required considerable time and effort - many organizational meetings were conducted with staff, professional organizations, municipalities, etc. . Studies were undertaken to review the organization and existing facilities - for example, accommodations and automation opportunities.

ii) Public Hearings

A "discussion paper" outlining the objectives, organization principles and the structure of the new corporation - intended to stimulate comment and discussion about the new agency prior to legislation being introduced to establish it - was distributed in June/89.

A Special Legislative Committee on Economic Policy Development heard submissions from various public groups and individuals in October/89. The submissions were largely supportive and complimentary.

iii) Legislation

The New Brunswick Geographic Information Corporation Act was drafted, assented to during the 1989 fall session of the House, and proclaimed to come into force on March 31, 1990.

In addition to administering its own legislation, the new Corporation also assumes administration of the following acts:

Réalisation du mandat

Durant cette première année, des progrès constants ont été réalisés dans la mise sur pied des mécanismes de soutien de la nouvelle corporation. Il était prévu que le regroupement des fonctions au sein de la CIGNB n'aurait, à court terme, qu'une faible incidence sur la prestation normale des services au public, et que l'intégration des systèmes d'information foncière de base se ferait graduellement, au fur et à mesure que des normes seraient établies et mises en application.

Le processus d'organisation de la Corporation a comporté les étapes suivantes :

i) Regroupement des éléments

Le regroupement des divers éléments au sein d'un organisme distinct a exigé une somme considérable de travail et de temps, ainsi que la tenue de nombreuses réunions avec le personnel, les organisations professionnelles, les municipalités, etc. Des études ont permis de passer en revue les structures administratives et les installations existantes. On a examiné, par exemple, la question des locaux et des possibilités d'informatisation.

ii) Audiences publiques

Un document de travail faisant état des objectifs, de la structure et des principes d'organisation de la nouvelle corporation a été rendu public en juin 1989. Ce document avait pour but de susciter des commentaires et des discussions sur le nouvel organisme, avant que ne soit présentée la loi le constituant.

En octobre 1989, le Comité spécial d'élaboration de la politique économique a pris connaissance des commentaires de divers groupes et particuliers. Les recommandations étaient dans une large mesure positives et favorables au projet.

iii) Mesure législative

La *Loi sur la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick* a été rédigée et sanctionnée au cours de la session d'automne 1989 de l'Assemblée législative, et sa date d'entrée en vigueur a été fixée par proclamation au 31 mars 1990.

Outre la loi qui la concerne spécifiquement, la nouvelle corporation assume l'administration des lois suivantes :

County Registry Offices

- Air Space Act
- Assignment of Book Debts Act
- Bills of Sale Act
- Conditional Sales Act
- Condominium Property Act
- Corporation Securities Registration Act
- Land Titles Act
- Real Property Transfer Tax Act
- Registry Act
- Standards Forms of Conveyances Act

Assessment Branch

- Assessment Act
- Business Improvement Areas Act
- Residential Property Tax Relief Act
- Real Property Tax Act, sections 3 and 4
- Landlord and Tenant Act, section 18

In addition, the new Corporation assumes responsibility for the Surveys Act and the Territorial Divisions Act which are transferred from the Department of Natural Resources and Energy.

Bureaux d'enregistrement de comté

- Loi sur l'espace aérien
- Loi sur les cessions de créances comptables
- Loi sur les actes de vente
- Loi sur les ventes conditionnelles
- Loi sur les condominiums
- Loi sur l'enregistrement des sûretés constituées par des corporations
- Loi sur l'enregistrement foncier
- Loi de la taxe sur le transfert de biens réels
- Loi sur l'enregistrement
- Loi sur les formules types de transferts du droit de propriété

Direction de l'évaluation

- Loi sur l'évaluation
- Loi sur les zones d'amélioration des affaires
- Loi sur le dégrèvement d'impôt applicable aux résidences
- Loi sur l'impôt foncier, articles 3 et 4
- Loi sur les propriétaires et locataires, article 18

La responsabilité de la Loi sur l'arpentage et de la Loi sur la division territoriale a par ailleurs été cédée à la Corporation par le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie.

Operations

Operations consist essentially of the Assessment Branch from Municipal Affairs and Environment (184 employees), the county registry offices from Justice (67 employees) and the Land Information Centers from LRIS (65 employees). This section of the report outlines the responsibilities, activities and accomplishments of each of these components.

ASSESSMENT BRANCH

The primary functions of the Assessment Branch are to estimate the real and true value of all real property in the province, to produce tax bases for municipal and provincial purposes, and to issue assessment notices for all real property taxation. Although tax bases are established by the Branch through the assessment process, subsequent establishment of property tax rates within a particular municipality is a local responsibility.

The Branch also administers benefit programs such as the property tax credit and property tax allowance. A network of 11 regional offices provides advice and assistance to the public, government departments and private sector professionals on land ownership, values and related matters.

Property Inspections

Property inspection occurs as a result of new properties created by the subdivision of existing parcels of land and the re-inspection of all existing properties at least once every five years. Inspection of property involves a complete description by component for all buildings as well as a description of the land.

The 1989 Work Program saw the continuation of the re-inspection process initiated in 1987. A total of 52, 663 properties were re-inspected during the year.

Activités

Les activités de la Corporation regroupent celles de la Direction de l'évaluation des Affaires municipales et de l'Environnement (184 employés), des bureaux d'enregistrement de comté du ministère de la Justice (67 employés) et des centres d'information foncière du SCIF (65 employés). La présente partie du rapport donne un aperçu des responsabilités, des activités, et des réalisations de chacune des divisions.

DIRECTION DE L'ÉVALUATION

La Direction de l'évaluation a pour fonction principale d'établir la valeur réelle et exacte de bien-fonds dans la province, de calculer les assiettes fiscales à l'intention des municipalités et de la province et d'émettre des avis d'évaluation pour tous les biens réels. Bien que les assiettes fiscales soient établies par la Direction au moyen du processus d'évaluation, le calcul subséquent des impôts fonciers à payer dans une municipalité donnée relève de l'administration locale.

La Direction administre aussi des programmes d'avantages fiscaux tels les programmes de dégrèvement et de crédits d'impôt sur les biens fonciers. Par l'entremise de ses 11 bureaux régionaux répartis dans les diverses régions de la province, la Direction offre des services de soutien et de consultation au public, aux ministères et aux professionnels du secteur privé. Elle fournit entre autres des renseignements sur la propriété et sur la valeur des biens fonciers.

Inspection des biens-fonds

Tous les nouveaux biens-fonds résultant de la subdivision d'une parcelle de terrain sont inspectés et les biens-fonds existants sont réinspectés au moins à tous les cing ans. L'inspection du bien-fonds consiste en une description complète de tous les bâtiments, par composants, et en une description du terrain.

Le processus de réinspection entrepris en 1987 s'est poursuivi en 1989. Au total, 52 663 biens-fonds ont été réinspectés au cours de l'année.

NUMBER OF PROPERTIES BY REGION

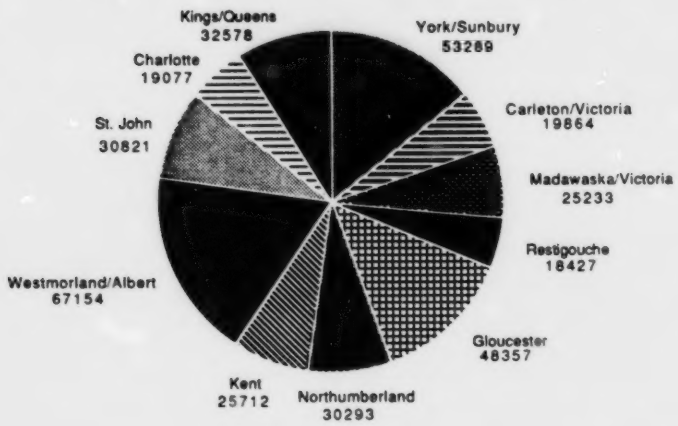

NOMBRE DE BIENS-FONDS PAR RÉGION

Valuation, Property Appraisals

The initial step in the mass appraisal of property uses the cost approach. This is accomplished by using the New Brunswick Real Property Assessment Manual as a guide. The costs, as developed from the manual, are adjusted by sales and other market indices to produce an estimate of current real and true value as required under the Assessment Act.

The total Municipal Tax Base established for use in 1990 was $19, 067, 093, 000 as compared to $17, 236, 354, 300 in 1989; an increase of $1,830, 738, 700 or 10.62%. The total assessed value of all properties in the Province was $19, 991, 502, 700 or 10.52% more than the previous year. The cost of providing the assessment function, including reinspection of properties, new construction, transfers, appraisals, mapping, referrals, related studies and maintenance of the assessment and Tax Roll was $20.42 per assessment.

A reduction in assessment of $52.3 million was received by 630 charitable or not-for-profit organizations under Section 17.2(1)(a) of the Assessment Act which provides for a value-in-present use.

Évaluation des biens-fonds

L'estimation du coût est utilisée dans la première étape de l'évaluation globale d'un bien-fonds. Cette estimation se fonde sur les données du Manuel d'évaluation des biens réels du Nouveau-Brunswick. Les coûts obtenus à partir du manuel sont ajustés en fonction des ventes et de tout autre indice du marché, pour que la valeur réelle et actuelle du bien-fonds puisse être estimée, conformément à la *Loi sur l'évaluation*.

L'assiette fiscale municipale totale établie pour 1990 se chiffre à 19 067 093 000 $. Il s'agit d'une augmentation de 1 830 738 700 $, ou de 10,62 %, par rapport aux 17 236 354 300 $ enregistrés en 1989. La valeur imposable totale de tous les biens-fonds de la province se monte à 19 991 502 700 $, soit une hausse de 10,52 % par rapport à l'année précédente. Le coût de l'évaluation, qui comprend la réinspection des biens-fonds, les nouvelles constructions, les transferts, les évaluations, la cartographie, les renvois, les études connexes et la mise à jour du rôle d'évaluation et d'impôt s'élève à 20,42 $ par évaluation.

Une réduction de l'évaluation représentant 52,3 millions de dollars a été accordée à 630 organismes de bienfaisance ou à but non lucratif, en vertu de l'alinéa 17.2(1)a) de la *Loi sur l'évaluation*, qui prévoit que les biens réels de ces organismes doivent être évalués à la valeur de leur utilisation actuelle.

TOTAL ASSESSED VALUE - PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
1989 and 1990
VALEUR IMPOSABLE TOTALE - PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
1989 et 1990

	1990	1989	Difference Différence	% Difference % Différence
RESIDENTIAL/BIENS RÉSIDENTIELS				
00 - General - Municipalities/ Biens généraux des municipalités	5,698,984,000	5,176,196,200	522,787,800	10.10%
00 - General - LSD's and UIC'S/ Biens généraux des DSL et des zones non-constituées en municipalité	2,975,994,500	2,687,270,000	288,724,500	10.74%
00 - Other Residential/Autres biens résidentiels	3,653,003,000	3,325,443,700	327,559,300	9.85%
20 - Federal/Biens fédéraux	201,869,200	180,205,700	21,663,500	12.02%
30 - Provincial/Biens provinciaux	2,360,489,700	2,151,231,400	209,258,300	9.73%
Total Residential/Total des biens résidentiels	**14,890,340,400**	**13,520,347,000**	**1,369,993,400**	**10.13%**
Non Residential/Biens non résidentiels				
00 - General/Biens généraux	3,462,170,800	3,069,952,700	392,218,100	12.78%
20 - Federal/Biens fédéraux	420,135,700	378,708,000	41,427,700	10.94%
30 - Provincial/Biens provinciaux	270,372,700	244,367,600	26,005,100	10.64%
90 - Non. Prov. Rate/Taux municipal	24,073,400	22,979,000	1,094,400	4.76%
Total Non Residential/Total des biens non résidentiels	**4,176,752,600**	**3,716,007,300**	**460,745,300**	**12.40%**
Total Municipal Tax Base/ Total de l'asslette fiscale de la province	**19,067,093,000**	**17,236,354,300**	**1,830,738,700**	**10.62%**
40 - Municipal Res/Propriétés résidentielles municipales	89,808,400	78,547,000	11,261,400	14.34%
- Municipal Non Res/Propriétés non résidentielles	143,025,200	122,552,600	20,472,600	16.71%
Total Municipal/Total des propriétés municipales	**232,833,600**	**201,099,600**	**31,734,000**	**15.78%**
50 - Crown Timberland/ Régions boisées appartenant à laCouronne	240,371,400	240,371,400	0	0.00%
50 - Other Exempt/Autres biens exempts	451,204,700	410,816,900	40,387,800	9.83%
Total Exempt/Total	**691,576,100**	**651,188,300**	**40,387,800**	**6.20%**
Total Assessed Value for Province/ Valeur imposable totale pour la province	**19,991,502,700**	**18,088,642,200**	**1,802,860,500**	**10.52%**

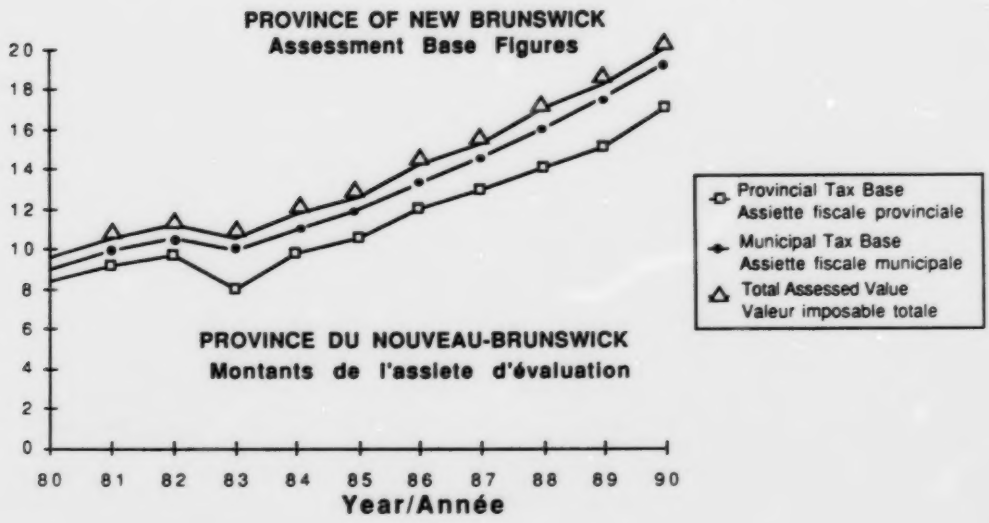
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
Assessment Base Figures
20
18
16
14
12
10
8
6
4
2
0
80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90
Year/Année
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Montants de l'assiete d'évaluation
Provincial Tax Base
Assiette fiscale provinciale
Municipal Tax Base
Assiette fiscale municipale
Total Assessed Value
Valeur imposable totale

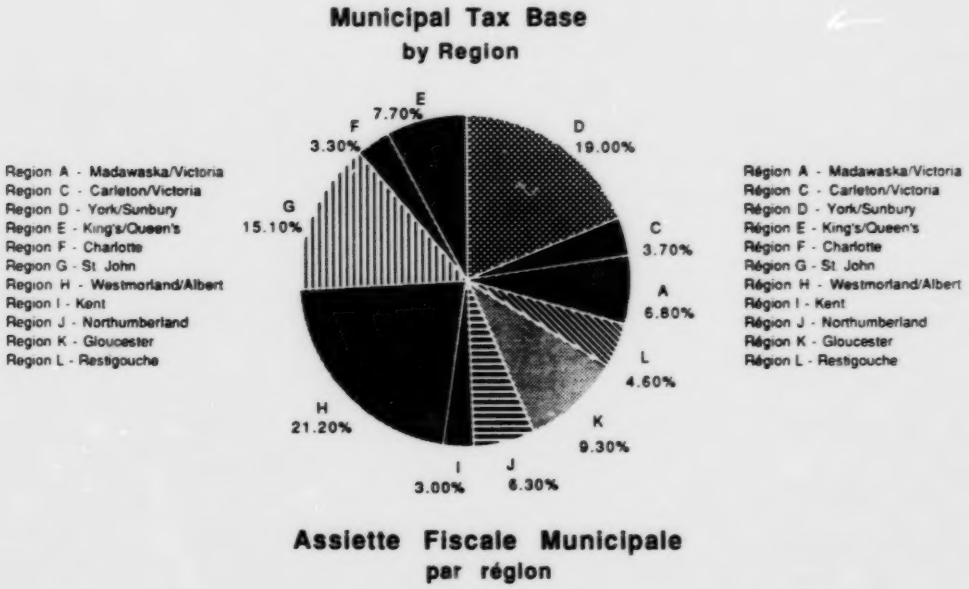
Municipal Tax Base
by Region
Region A - Madawaska/Victoria
Region C - Carleton/Victoria
Region D - York/Sunbury
Region E - King's/Queen's
Region F - Charlotte
Region G - St John
Region H - Westmorland/Albert
Region I - Kent
Region J - Northumberland
Region K - Gloucester
Region L - Restigouche
E 7.70%
F 3.30%
D 19.00%
G 15.10%
C 3.70%
A 6.80%
L 4.60%
H 21.20%
K 9.30%
I 3.00%
J 6.30%
Région A - Madawaska/Victoria
Région C - Carleton/Victoria
Région D - York/Sunbury
Région E - King's/Queen's
Région F - Charlotte
Région G - St John
Région H - Westmorland/Albert
Région I - Kent
Région J - Northumberland
Région K - Gloucester
Région L - Restigouche
Assiette Fiscale Municipale
par région

Referrals

A property owner may request a re-assessment of his/her property. A referral effectively means that the assessor must re-examine the property and must relate it to bona fide sales that have recently taken place in the market and to other market indices. The decision of the assessor is rendered by "referral register" and sent by registered or certified mail to the appellant. The Notice of Reference is the first step in the appeal process whereby unsatisfied property owners may appeal directly to the Director (Assessor). A Notice of Reference may be filed by any property owner by mailing/delivering the Notice of Reference form from the bottom of their tax bill (or a written facsimile) to the Regional Assessment Office within 60 days of the date of billing.

A total of 8,046 Notices of Reference were received from the 1989 Assessment and Tax Roll. This is a slight reduction from 1988. Those referred included 6,229 residential assessments with a value of $361,000,000 and 723 non-residential assessments with a value of $450,625,000.

Notices of Reference represent approximately 2.2% of the total number of properties in the Province or one Notice of Reference for every 45 assessments.

Appeals

When a rate-payer is dissatisfied with a decision rendered by Referral Register, he/she has the right to appeal to the Regional Assessment Review Board. Decisions of this Board may be appealed to the Supreme Court, but only on matters of law.

A total of 545 appeals were filed with the Regional Assessment Review Board for the 1989 taxation year. This represents a decrease of 77 appeals from the 1988 taxation year.

Renvois

Tout propriétaire peut demander la reévaluation de son bien-fonds. Un renvoi signifie que l'évaluateur doit réexaminer le bien-fonds et prendre en considération les ventes de bonne foi récentes et les autres indices du marché. L'évaluateur rend sa décision par l'entremise du «registre des renvois», et l'appelant est informé de cette décision par courrier recommandé ou certifié. L'avis de renvoi est la première étape du processus qui permet aux propriétaires d'interjeter appel directement auprès du directeur (l'évaluateur). Pour déposer un avis de renvoi, le propriétaire doit remplir la formule appropriée jointe à sa facture d'impôt foncier (ou un fac-similé) et la faire parvenir au bureau régional d'évaluation dans les 60 jours suivant la date de la facture.

Au total, 8 046 avis de renvoi ont été reçus relativement au rôle d'évaluation et d'impôt de 1989. Ce nombre est légèrement inférieur à celui de 1988. Les renvois incluaientà 6 229 évaluations résidentielles totalisant 361 000 000 $, et 723 évaluations non résidentielles représentant 450 625 000 $.

Les propriétés visées par les avis de renvoi constituent environ 2,2 % de l'ensemble des biens-fonds de la province. Une évaluation sur 45 a donc fait l'objet d'un renvoi.

Appels

Un propriétaire en désaccord avec une décision rendue par l'entremise du registre des renvois a le droit d'interjeter appel auprès de la Commission régionale de révision des évaluations. Les décisions de la Commission peuvent être portées en appel auprès de la Cour suprême, mais uniquement sur les points de droit.

Au cours de l'année d'imposition de 1989, 545 appels ont été déposés devant la Commission régionale de révision des évaluations. Il s'agit d'une diminution de 77 appels par rapport à l'année d'imposition précédente.

DISTRIBUTION OF PROVINCIAL ASSESSMENT
by Classification

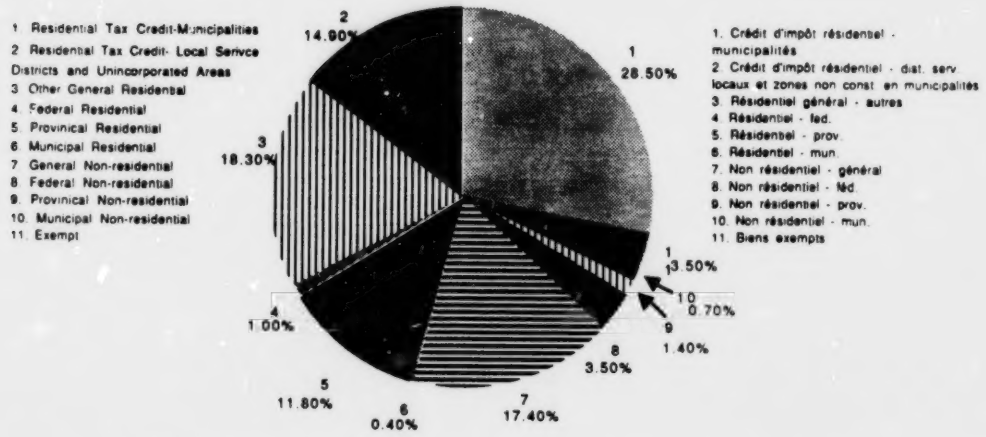

RÉPARTITION DES BIENS IMPOSABLES DANS LA PROVINCE
par catègorie

DISTRIBUTION OF ASSESSMENT VALUATION
by region

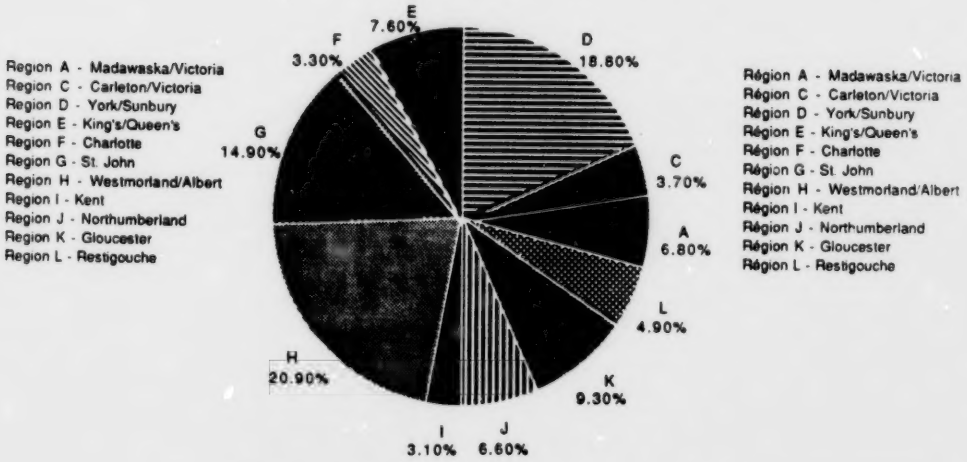

RÉPARTITION DES BIENS IMPOSABLES
par région

Tax Credits, Allowances and Benefits Programs

Residential Property Tax Credit

The Residential Property Tax Credit was designed to minimize property taxes for residents of the Province of New Brunswick on their principal place of residence. The credit is not applicable to owners of properties which provide income, second residences or summer cottages. In Cities, Towns and Villages the tax credit is $1.50 per $100 of assessment and in Local Service Districts and Unincorporated areas is $0.85 per $100 of assessment. Appeals may be made under the Residential Property Tax Relief Act to the Director of Assessment. These deal with provincial tax credits on owner-occupied residential property and property tax allowance application refusals.

In 1989/90, tax credits were issued on 179,410 properties to a value of $112,777,230.

Residential Property Tax Allowance

The Residential Property Tax Allowance Program commenced January 1, 1987 to reduce the tax burden for property owners with limited income. A property tax allowance of up to $200 is available. The maximum income for an applicant or spouse is $9,500.

On January 1, 1989 this program was extended to all property owners aged 65 prior to January 1 of the taxation year. Tax-payers who meet the age requirement are not required to pass the means test.

Applications submitted	41,699
Number of Refusals	1,100
Number of Appeals	96

Numbers of Allowances Granted	Tax Allowance
Limited Income - 5,339	$7.2 Million
Seniors - 35,260	

Programmes de dégrèvement, d'avantages et de crédits d'impôt

Crédit d'impôt applicable aux résidences

Un programme de crédit d'impôt a été conçu afin de réduire l'impôt payable par les habitants du Nouveau-Brunswick à l'égard de leur domicile. Ce crédit ne s'applique pas aux propriétés locatives, aux résidences secondaires et aux chalets d'été. Le crédit est accordé à raison de 1,50 $ par 100 $ d'évaluation dans les villes et les villages, et de 0,85 $ par 100 $ d'évaluation dans les districts de services locaux et les zones non constituées en municipalité. La *Loi sur le dégrèvement d'impôt applicable aux résidences* prévoit qu'un propriétaire peut interjeter appel auprès du Directeur de l'évaluation. L'appel peut porter sur une décision touchant les crédits d'impôt provinciaux accordés à l'égard des propriétés résidentielles occupées par leur propriétaire, ou sur le rejet d'une demande de dégrèvement.

Les crédits d'impôt consentis en 1989/1990 représentent 112 777 230 $ et s'appliquent à 179 410 propriétés.

Dégrèvement d'impôt applicable aux résidences

Le Programme de dégrèvement d'impôt applicable aux résidences a été adopté en janvier 1987, dans le but d'alléger le fardeau fiscal des propriétaires dont le revenu est limité. Un dégrèvement d'impôt d'au plus 200 $ peut être accordé à l'égard de certaines propriétés résidentielles, pourvu que le revenu du demandeur ou de son conjoint n'excède pas 9 500 $.

Le 1er janvier 1989, les conditions d'admissibilité au programme ont été modifiées de façon à inclure tous les propriétaires âgés de 65 ans ou plus au 1er janvier de l'année d'imposition. Les contribuables qui satisfont à cette exigence ne sont pas tenus de se soumettre à l'examen de leur situation financière.

Demandes présentées	41 699
Nombre de rejets	1 100
Nombre d'appels	96

Nombre de dégrèvements accordés	Valeur
Personnes à revenu limité - 5 339	7,2 millions $
Personnes âgées - 35 260	

Farmland Identification Program

The Farmland Identification Program was introduced in 1978 to aid in the preservation of agricultural land. These properties must be identified by the Assessment Branch and assigned a special ID code. To date, 154,117 hectares of land with an assessed value of $92,775,600 and farm buildings with an assessed value of $78,703,300 have received the benefit of a deferred tax under the FLIP program. A total of $9,629,125 in provincial tax has been deferred over the last ten years.

The FLIP program received an additional 600 applications in 1990. Approximately 2.6 million in tax dollars was deferred. In addition, the deferred tax for 1979 and 1980 of approximately $400,000 has been deleted from the accounts, as ten years is the maximum pay back period upon deregistration.

Professional Development

The Assessment Branch includes 119 assessors who have completed a three year mandatory course in Real Property Assessment/ Appraisal Theory and Practice. Currently 18 NBGIC employees are enrolled in this course. Fifty-three assessors have also completed the advanced course in Land Resource Economics. Accreditations and Certification in the Assessment Branch are as follows:

27 AACI	Accredited Appraiser Canadian Institute
9 CRA	Canadian Residential Appraiser
13 CAE	Certified Assessment Evaluator
1 MAI	Member American Institute of Real Estate Appraisers
4 FRI	Fellow Real Estate Institute

Data Processing

Property transfers result in the revision of assessment records and updating sales analysis information. Where land has been subdivided, new records must be created along with proper chain of title for tax records. Property record cards must be amended and the necessary data processing inputs completed. Data processing services are provided by the Department of Supply and Services on a chargeback basis. The system produces the tax base, the assessment and tax roll, the assessment and tax notice and other ancillary information. The PATS system, an on-line computerized assessment system, is utilized to assemble all assessment data required for production of the Assessment Roll. It is also used for a multitude of other purposes, including the provision of information derived from the

Programme d'identification des terres agricoles

Le Programme d'identification des terres agricoles (PITA), lancé en 1978, a pour but de favoriser la conservation des terres agricoles. La Direction de l'évaluation se charge d'identifier ces terres et de leur assigner un code d'identification spécial. Le programme a permis jusqu'à maintenant le report des impôts payables à l'égard de 154 117 hectares de terres dont la valeur imposable est de 92 775 600 $, et de bâtiments agricoles dont la valeur imposable est de 78 703 300 $. Au total, 9 629 125 $ d'impôts provinciaux ont pu être ainsi reportés au cours des dix dernières années.

En 1990, 600 demandes supplémentaires ont été reçues dans le cadre du programme. Quelque 2,6 millions de dollars d'impôts ont été reportés. Étant donné que le nombre maximum d'années récupérables au moment de la désinscription est de dix, l'impôt reporté pour 1979 et 1980, qui se monte à 400 000 $, a été radié des comptes.

Programmes de soutien
Perfectionnement professionnel

La Direction de l'évaluation compte 119 évaluateurs qui ont terminé un cours obligatoire théorique et pratique de trois ans sur l'évaluation des biens réels. On compte 18 employés de la CIGNB actuellement inscrits à ce cours, 53 évaluateurs ont par ailleurs terminé le cours avancé en économie des ressources foncières. Les évaluateurs accrédités et autorisés se répartissent comme suit :

27 AACI	Accredited Appraiser Canadian Institute
9 CRA	Évaluateur résidentiel canadien
13 CAE	Certified Assessment Evaluator
1 MAI	Membre de l'American Institute of Real Estate Appraisers
4 MII	Membre de l'Institut canadien de l'immeuble

Traitement des données

Les divers transferts de biens-fonds rendent nécessaire la révision des dossiers d'évaluation et la mise à jour des renseignements relatifs à l'analyse des ventes. Chaque fois qu'une parcelle est subdivisée, on doit établir de nouveaux dossiers et mettre à jour les données sur les mutations successives subies par cette parcelle, aux fins des dossiers fiscaux. Les fiches d'enregistrement de propriété sont modifiées en conséquence, et toute information nécessaire est compileé. Le ministère de l'Approvisionnement et des Services fournit des services de traitement de données sur la base du contre-recouvrement. Le système établit l'assiette fiscale, le rôle d'évaluation et d'impôt, les avis d'évaluation et de paiement, ainsi que d'autres renseignements pertinents. On utilise un système d'évaluation informatisé en direct, le SEIF, pour rassembler toutes les données nécessaires à la préparation du rôle d'évaluation et pour exécuter diverses autres tâches, notamment

Assessment Roll to other government agencies and to the general public.

Work continued throughout the year on the collection, storage and analysis of information gathered in conjunction with year three of the Provincial reinspection program. Approximately 3 million on-line computer transactions were performed at an average cost of 4¢.

The major PATS enhancement during the year was the building of a monthly file on all property sales allowing the 11 Regional Offices the ability to download the data to microcomputers in each office. This gave end users a much better access to this important information; i.e., current sales. Additional hardware was purchased during the year to better equip staff with either microcomputers or terminals.

REGISTRY BRANCH

County Registry Offices provide two distinct systems of registration to protect the owner's interests and to facilitate subsequent transactions:

Real Property - covering real property transfers and encumbrances, and

Personal Property - covering financing of movable goods.

In addition to handling property documents, Registry and Land Titles offices are responsible for assessing and collecting transfer tax under the Real Property Transfer Tax Act. Revenue of $2.75 million was collected for the New Brunswick Department of Finance during 1989/90.

Real Property System

The 15 County Registry offices and one Land Titles Office provide registration and information facilities to the public through administering the following acts.

Registry Act: depository and information recovery for deeds, mortgages, leases, wills and a large variety of documents affecting real property ownership and financing.

Land Titles Act: confirmed ownership, by parcel, of real property coming under jurisdiction of this Act (at present confined to Albert County), and

la transmission, au public ou à des organismes gouvernementaux, de renseignements issus du rôle d'évaluation.

Les travaux de rassemblement, de tenue et d'analyse de l'information se sont poursuivis tout au long de la cette troisième année du programme de provincial réinspection. Environ trois millions d'opérations informatiques en direct ont été exécutées, à un coût moyen de 0,04 $ par opération.

La principale amélioration apportée au SEIF, cette année, a été la création d'un fichier mensuel où sont enregistrées toutes les ventes de biens-fonds. Ce fichier permet aux 11 bureaux régionaux d'avoir accès aux données à partir de leurs micro-ordinateurs. Les utilisateurs ont maintenant plus facilement accès à des renseignements importants touchant l'état courant des ventes. Des microordinateurs et des terminaux ont par ailleurs été achetés au cours de l'année, pour mieux répondre aux besoins du personnel.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DES TITRES

Les bureaux d'enregistrement de chaque comté offrent deux systèmes d'enregistrement visant à protéger l'intérêt des propriétaires et à faciliter les futures opérations:

Biens réels - pour les charges et les actes de transfert relatifs aux biens-fonds;

l'enregistrement des biens personnels - pour les documents relatifs aux biens meubles.

Les bureaux de l'enregistrement et de validation des titres de propriété sont également responsables de l'évaluation et de la perception de la taxe, en application de la *Loi de la taxe sur le transfert de biens réels*. En 1989-1990, le ministère des Finances du Nouveau-Brunswick a ainsi recueilli 2,75 millions de dollars.

Système d'enregistrement foncier

Quinze bureaux d'enregistrement, situés dans les différents comtés, et un bureau de validation des titres de propriété offrent des services d'enregistrement et d'information à la population, en appliquant les lois suivantes :

Loi sur l'enregistrement : enregistrement et récupération d'information relative à divers documents portant sur la propriété de biens réels et le crédit, notamment actes de transfert, hypothèques, baux et testaments.

Loi sur l'enregistrement foncier : établissement du droit de propriété, par parcelles, des biens réels visés par cette loi (se limite pour le moment au comté d'Albert).

Condominium Property Act: a separate registry for all information affected by this Act including corporation documents. Condominium Corporations now exist in Albert, Kings, Saint John, Westmorland and York Counties.

The Real Property System, with records dating from 1784, last year processed a volume of 88,919 documents.

Personal Property System

The fifteen County Registry Offices provide registration and information recovery facilities for documents including Bills of Sale, Chattel Mortgages, Conditional Sales and Lien Contracts, and Assignment of Book Debts. These are mainly financing documents on movable property with an annual total of 130,000 documents and 400,000 "live" documents on file at any one time.

In addition to the above, the Saint John County Registry Office provides filing and information facilities for Provincial Corporation Securities Registration Act documents on corporate financing.

Following is a chart showing, by County, real and personal property registrations under three Acts accounting for greatest volume during past five years.

Loi sur les condominiums : enregistrement de toute l'information relative aux condominiums, y compris les documents des associations de copropriétaires. Il existe maintenant des associations de copropriétaires dans les comtés d'Albert, de Kings, de Saint John, de Westmorland et de York.

Le système d'enregistrement foncier contient des dossiers qui remontent à 1784; l'an dernier, 88 919 documents ont été traités.

Système d'enregistrement des biens personnels

Les 15 bureaux d'enregistrement fournissent aussi des services d'enregistrement et de récupération d'information pour différents documents, tels que les actes de vente mobilière, les hypothèques sur bien meuble, les contrats de vente conditionnelle, les contrats avec privilège et les cessions de créances comptables. Il s'agit principalement de documents portant sur le crédit relatif à des biens meubles; au total, 130 000 documents sont traités annuellement et on compte 400 000 dossiers en cours en même temps.

Le Bureau de l'enregistrement du comté de Saint John offre en outre des services de classement et d'information pour les documents provinciaux traitant du financement des entreprises et reliés à la *Loi sur l'enregistrement des sûretés constituées par des corporations.*

Le tableau ci-dessous indique pour chaque comté les enregistrements de biens réels et personnels effectués en application des trois lois qui ont donné lieu au volume d'enregistrements le plus élevé au cours des cinq dernières années.

COUNTY/ COMTÉ	ITEM REGISTERED/ ÉNREGISTRÉ	1986	1987	1988	1989	1990
Albert	Documents	3925	3665	3584	2797	5191
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	2630	2610	2606	2665	2281
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	812	906	981	888	1010
Carleton	Documents	3405	3354	3349	3474	3195
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	4506	4525	4681	4649	4217
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	2460	2538	3044	3271	3293
Charlotte	Documents	2685	3116	3167	3174	3233
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	3270	3245	3445	3483	3873
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	1451	1452	1619	1834	2025
Gloucester	Documents	10209	10952	11949	11021	11198
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	10815	11209	12776	1834	10455
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	4189	5247	5678	5146	4385
Kent	Documents	3059	3566	3672	3646	3693
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	3331	3348	3815	3617	3579
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	1127	1253	1435	1320	881
Kings	Documents	8104	8513	8593	8951	8623
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	6552	6475	6955	6850	6477
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	3211	3133	3288	2603	3145
Madawaska	Documents	4381	5049	4976	5048	4941
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	4427	4899	4956	5439	4987
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	2078	2006	1971	2062	1767
Northumberland	Documents	4535	5018	5316	5189	5361
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	6138	6597	6377	6491	6069
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	1797	2492	3295	4087	3884
Queens	Documents	1329	1574	1603	1549	1575
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	1262	1258	1231	1248	1259
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	459	492	558	442	568
Restigouche	Documents	3969	4231	4817	4101	3788
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	4242	4432	4703	4356	3964
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	1984	2725	2625	2318	2751
Saint John	Documents	7662	8015	8380	8051	8013
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	8106	8380	8635	8531	7732
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	7148	6220	6213	5726	6553
Sunbury	Documents	2052	2115	2190	2558	2046
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	3819	3704	3597	3512	3269
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	923	961	1134	1096	1309
Victoria	Documents	2149	3333	2361	2380	2379
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	2652	2767	3069	3429	2811
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	1307	1476	1394	1335	1335
Westmorland	Documents	14658	16008	15587	15396	15361
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	12544	12685	13172	12130	12408
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	8178	8416	10265	9049	9338
York	Documents	9557	10043	10448	10267	10322
	Chattel Mortgages/Hypothèques de biens personnels	9173	9625	9091	8899	8353
	Conditional Sales/Ventes Conditionnelles	5381	5361	5318	5367	5980
Totals	Registered Documents/Enregistrés	81679	88552	89992	87302	88919
	Filed Documents/Déposés	125972	130437	137927	133677	129958

Highlights

1) Service to the public in Land Registry, Land Titles and Personal Property registration systems was expanded by transfer of the Corporation Securities Registration Act records from Department of Transportation to the Saint John County Registry Office (17,000 files, annual registrations 1,000), and the development of a computerized indexing system.

2) A registry upgrading program was implemented so that all registries are now equipped with modern microfilm reader printers, all have FAX equipment, and 6 offices have the basic computer equipment to permit indexing of real property material.

MAPPING BRANCH

New Brunswick purchases its basic mapping services from LRIS. This service consists of two major components:

Survey Control System - A readily accessible network of concrete monuments placed in the ground to be used as reference points for mapping, land surveying and engineering. The coordinate values of the monuments (over 24,500 in New Brunswick) are maintained on a computer. The system is improved, serviced and kept mathematically consistent by the Summerside office of LRIS.

Base Mapping - A uniform set of high quality, hard copy, maps has been completed and maps are currently available in two series: RESOURCE (medium scale, 1:10,000 & 1:5000) and URBAN (large scale 1:2000 & 1:1000).

Resource maps (2348 to cover the entire province) were completed between 1970 & 1984. Second round coverage using digital technology began in 1984. About 2/3 of the new maps are now available, with complete coverage scheduled for completion in 1993. Urban maps (2778 to cover all cities, towns, villages) were produced between 1970 & 1983. Planning for the needs of the urban users, especially for content, accuracy and output scale requirements for the digital series is currently underway.

Faits saillants

1) On a pu étendre les services offerts à la population en ce qui a trait au cadastre et à l'enregistrement des titres de propriété et des biens personnels, en transférant les dossiers relatifs à la Loi sur l'enregistrement des sûretés constituées par des corporations du ministère des Transports au Bureau d'enregistrement du comté de Saint John (17 000 dossiers, 1 000 enregistrements par année) et en établissant un répertoire informatisé.

2) Grâce au programme d'amélioration des services d'enregistrement, tous les bureaux sont maintenant équipés de lecteurs-reproducteurs de microfilms et de télécopieurs modernes. En outre, six bureaux possèdent l'équipement informatique de base pour répertorier les documents relatifs aux biens-fonds.

DIRECTION DE LA CARTOGRAPHIE

Le Nouveau-Brunswick s'adresse au Service du cadastre et de l'information foncière (SCIF) pour les services de cartographie de base, lesquels comprennent deux éléments principaux :

Système de contrôle géodésique - Réseau facile d'accès de bornes encastrées dans le béton, servant de points de repère aux fins de production de cartes, d'arpentage et d'ingénierie. Les coordonnées du système (plus de 24 500 au Nouveau-Brunswick) sont enregistrées à l'aide d'un ordinateur. L'amélioration et l'entretien du système ainsi que la vérification des données mathématiques sont effectués à partir du bureau de Summerside (î-P.-É.) du SCIF.

Cartographie de base - On dispose maintenant d'un ensemble uniforme de cartes imprimées de grande qualité, qui sont réparties en deux séries : les cartes de RESSOURCES (plans à l'échelle moyenne, 1/10 000 et 1/ 5 000) et les cartes URBAINES (à grande échelle, 1/2 000 et 1/1 000).

Les cartes de ressources (2 348 pour toute l'étendue de la province) ont été terminées entre 1970 et 1984. En 1984, on a entrepris une deuxième tranche de production de cartes de base à l'aide d'un équipement numérique. Environ les deux tiers des nouvelles cartes sont maintenant disponibles et on prévoit completer en 1993. Les cartes urbaines (2 778 pour l'ensemble des cités, des villes et des villages) ont été produites entre 1970 et 1983. On planifie présentement en fonction des besoins des utilisateurs urbains pour une série numérique en tenant compte particulièrement du contenu, de la précision et des échelles.

REGIONAL INFORMATION CENTRES

During 1989/90, the NBGIC assumed the administration of the five Regional Land Information Centres in the province (previously administered by LRIS). These offices provide service to government departments, local businesses and the general public by identifying, mapping, selling and distributing geographic information products, (e.g. control survey data, base/topographic maps, property maps and land parcel information). In addition to mapping each property, these centres maintain the maps and keep up-to-date information about each property, noting each change in boundary or ownership. The Regional Centers are also responsible for the physical maintenance of survey control monuments.

Control Surveys - Approximately 24,500 control survey monuments are in the New Brunswick network. There is an ongoing requirement to maintain and replace monuments in the existing system and also to provide new monuments where necessary for control in newly developed areas. The reliability of all thematic information overlaid on base mapping depends on the integrity of the survey control system.

Annual inspection programs are carried out on the existing monuments to determine their status, improve the quality of location sketches, and to identify stations that need replacement or areas that require densification. In 1989-90, 3,701 monuments were inspected and 310 new monuments were added.

Property Mapping and Parcel Indexing - This is the process of identifying and representing the land parcels on a base map, assigning a unique parcel identification number, and entering property ownership information regarding each parcel on a computer data base. Initial property mapping has been completed in New Brunswick. Subsequent changes to land parcels are monitored by examining information from the county registry offices, Assessment Offices and users who come to the Centres. Changes to the property maps and the associated parcel index file can then be made. Updates are necessitated by the subdivision of land, by transfer of ownership of land, and to correct errors in the initial production of the maps.

There were approximately 425,000 parcels of land in the Province at year end. A total of (84,745) documents were indexed in the province over this past year.

CENTRES D'INFORMATION RÉGIONAUX

Au cours de l'année 1989-1990, la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick (CIGNB) a administré les cinq centres d'information régionaux de la province, qui relevaient auparavant du SCIF. Ces centres offrent des services de repérage, de cartographie, de vente et de distribution de produits d'information géographique (données de contrôle d'arpentage, cartes de base, topographiques et cadastraies, et information sur les parcelles) aux ministères, aux entreprises locales et à la population en général. En plus d'établir des cartes cadastrales pour toutes les propriétés, les centres d'information conservent les plans cadastraux et mettent à jour l'information relative aux propriétés, notant tout changement de limites ou de propriétaires. Les centres régionaux sont aussi responsables de l'entretien des bornes de contrôle d'arpentage.

Contrôle géodésique - Le réseau de contrôle d'arpentage du Nouveau-Brunswick comprend approximativement 24 500 bornes. Il faut constamment entretenir ces bornes, en remplacer à l'occasion et en ajouter au besoin dans les secteurs en croissance. L'exactitude de l'information servant à la cartographie de base dépend de la précision du système de contrôle d'arpentage.

Chaque année, dans le cadre d'un programme d'inspection, on vérifie la condition et l'emplacement des bornes et on détermine les endroits où des remplacements ou des ajouts s'imposent. En 1989-1990, 3 701 bornes ont été inspectées et 310 ont été ajoutées.

Cartes cadastrales et répertoire des parcelles - La production de cartes cadastrales consiste à représenter des parcelles de terre sur une carte de base, à assigner un numéro d'identification à chacune d'elles et à entrer l'information relative à la propriété dans une base de données informatisée. La production initiale de cartes cadastrales est terminée au Nouveau-Brunswick. Tout changement apporté ultérieurement aux parcelles peut être rapporté grâce aux bureaux d'enregistrement de comté, par les bureaux d'évaluation et par les utilisateurs qui se présentent aux centres. On peut alors modifier les cartes cadastrales et le répertoire des parcelles en conséquence. Des mises à jour doivent aussi être effectuées pour indiquer les nouvelles subdivisions de terres et les transferts de propriété, et pour corriger les erreurs qui peuvent s'être glissées lors de la production initiale des cartes.

A' la fin de l'année, on comptait environ 425 000 parcelles de terre dans la province. Au total, (84 745) documents ont été indexés pendant l'année.

Highlights

1) Every year, projects are undertaken by the regional offices to assist major customers with their mapping needs. In 1989/90:

i) A joint project was carried out with DOT to consolidate many small parcels on highways in the Edmundston region; and

ii) A fiber optics project with N.B. Tel was completed for Kings and Queens counties. It consisted of preparing strip property maps identifying both parcel boundaries and ownership data.

2) Improvements in streamlining and automating the procedures and methodology in the regional offices are made each year. During 1989/90:

i) Survey software was developed to automate survey program observation input and calculations, and

ii) Parcel index files were being decentralized from UNB to computers in the regions.

Faits saillants

1) Chaque année, des projets sont entrepris par les bureaux régionaux dans le but de répondre aux besoins des principaux clients en matière de cartographie. En 1989-1990, deux projets ont été réalisés :

i) un projet mené conjointement avec le ministère des Transports dans le but de regrouper de nombreuses petites parcelles sur les grandes routes de la région d'Edmundston;

ii) un projet sur la fibre optique mené conjointement avec NBTel dans les comtés de Kings et de Queens, qui consistait à préparer des cartes cadastrales en bande représentant les limites des parcelles et les données sur la propriété.

2) Chaque année, on améliore l'organisation et l'automatisation des procédures et de la méthodologie utilisées dans les bureaux régionaux. En 1989-1990, les améliorations suivantes ont été apportées :

i) élaboration d'un logiciel d'arpentage pour informatiser l'entrée des données d'observation et les calculs d'arpentage;

ii) décentralisation des fichiers du répertoire des parcelles (de l'UNB aux ordinateurs installés dans les régions).

Support Services

During the first year of operation of the NBGIC Financial and Administrative services were provided by the staff of the LRIS Directorate, Fredericton, with support from Justice and Municipal Affairs in personnel, and the Comptrollers office for accounting and payroll. As the year progressed, the Directorate developed its personnel and systems to supply complete support services - i.e., hiring of new employees, maintenance of all records, development of accounting and payroll systems.

It was agreed that the LRIS Directorate would continue to provide administrative support services to both organizations until a final decision was made with respect to establishing a regional land information agency.

NBGIC FINANCIAL REPORT

During 1989/90 NBGIC was in operation but not structured as a Corporation. Several interim arrangements were in place:

- money was voted within the Board of Management for Assessment, County Registry and the Land Registration and Information Service.
- Provincial revenues did not accrue to the Corporation but were absorbed in Provincial general revenues.
- accounting services were provided by the New Brunswick Office of the Comptroller.

Effective April 1, 1990 the NBGIC began to operate as a Corporation and has assumed full responsibility for its own financial services. In future, the reporting format will be similar to that used by business.

The 1989/90 budget was comprised of the amounts in the Estimates plus allocations relating to wage contract settlements during the year (salary draw).

Services de soutien

Au cours de la première année d'activité de la CIGNB, les services financiers et administratifs ont été assurés par la direction du SCIF, à Fredericton, avec l'aide des ministères de la Justice et des Affaires municipales pour les services du personnel, et la collaboration du Bureau du contrôleur pour la comptabilité et la feuille de paye. Progressivement, la direction est parvenue à compter sur ses propres ressources pour tous les services de soutien : embauche de personnel, conservation des dossiers, élaboration de systèmes de comptabilité et de paye.

Il a été décidé que la direction du SCIF continuerait de fournir les services de soutien administratif à la CIGNB jusqu' a ce qu'une décision soit prise quant a' l'établissement d'une agence régionale d'information franciere.

RAPPORT FINANCIER DE LA CIGNB

Au cours de l'exercice 1989-1990, la CIGNB était en opération, mais ne possédait pas la structure d'une corporation. Plusieurs mesures provisoires ont été prises, notamment :

- Un vote a été prit au sein du conseil d'administration afin d'accorder les fonds nécessaires pour l'évaluation, l'enregistrement des titres dans les comtés, et le Service du cadastre et de l'information foncière.
- Les recettes provinciales étaient incluses dans les recettes générales de la province et non pas imputées au budget de la Corporation.
- Les services de comptabilité étaient fournis par le Bureau du contrôleur du Nouveau-Brunswick.

Le 1er avril 1990, la CIGNB a commencé à fonctionner comme une corporation, assumant l'entière responsabilité de ses propres services financiers. On vise l'adoption d'un système d'information comptable semblable à celui qu'utilisent les entreprises privés.

Le budget de 1989-1990 se composait des sommes prévues aux chapitre des estimés en plus des montants versés au cours de l'année pour respecter les ententes salariales conclues.

	1990 Estimates/ Montants prévus	Appropriation Transfers/ Transferts de crédits	Total/ Total	1990 Actual/ Montants réels
By Program/Par programme				
Assessment/Évaluation	7,350,900	287,000	7,637,200	7,552,886
County Registries/Enregistrement	2,371,600	61,800	2,433,400	2,426,751
LRIS/SCIF	5,054,400	-	5,054,400	5,052,209
Champlain Institute/Institut Champlain	216,000		216,000	216,000
	14,992,900	348,800	15,341,000	15,247,846
By Type of Expenditure/Par type de dépense				
Personnel Services/Services du personnel	7,280,700	348,800	7,628,800	7,358,929
Other Services/Autres services	1,728,600	-	1,728,600	1,815,132
Materials and Supplies/Matériel et fournitures	315,700	-	315,700	264,678
Property and Equipment/Biens et équipement	397,500	-	397,500	540,988
Grants/Subventions	5,270,400	-	5,270,400	5,268,209
	14,982,900	348,800	15,341,700	15,247,845
Revenue/Recettes	3,001,800	n/a / s.o.	n/a / s.o.	3,034,740